

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 10 MARS 2016**

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUT  
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA  
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL  
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

**RAPPORT N° 160310-23-DEV-**

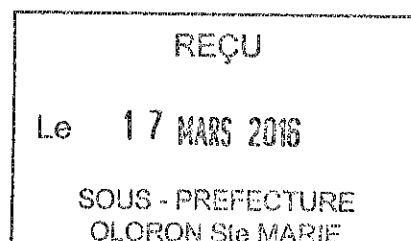
### **PARC D'ACTIVITES DES TEMBOUS A OGEU**

#### **VENTE D'UN TERRAIN**

M. UTHURRY précise que Monsieur Patrice Lagardère, gérant de la SARL LAGARDERE sollicite un terrain sur le Parc d'Activités des Tembous à Ogeu, lotissement Tembous 3, afin de construire un atelier destiné à son activité de charpente, couverture.

La parcelle concernée, cadastrée D 2174, d'une superficie totale de 1 294 m<sup>2</sup>, est vendue au prix de 11,75 € HT le m<sup>2</sup>, soit 15 204,50 € HT (TVA sur marge de 2 264,50 €), soit 17 469 € TTC.

L'acte notarié sera établi par Maître Antoine FABRE.



Où cet exposé,

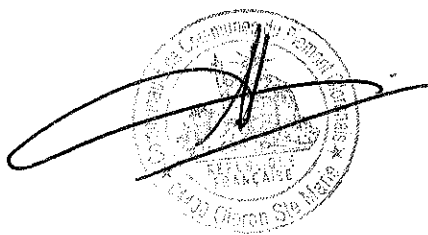
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **VEND** à M. Patrice LAGARDERE, à titre individuel ou en tant que représentant de toute société civile ou commerciale créée ou à créer, la parcelle de terrain du parc d'activités des Tembous sus indiquée, dans l'objectif d'y implanter une activité professionnelle dans le respect du règlement de lotissement. La vente est conclue pour un montant de 15 204,50 € HT, soit 17 469 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte (promesse de vente et acte définitif) pour finaliser cette affaire
- **APPROUVER** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

